

Journée Internationale des Personnes Handicapées

Construire des environnements professionnels inclusifs



La Journée Internationale de Personnes Handicapées nous rappelle l'importance de créer des environnements professionnels où chacun peut pleinement contribuer et s'épanouir.

Dans ce contexte, un accord de branche professionnelle apparaît comme un levier concret pour traduire cette ambition en actions tangibles, en offrant aux personnes en situation de handicap un cadre d'emploi sécurisé, équitable et adapté. Les bénéfices de telles initiatives ne se limitent pas aux individus : ils renforcent la cohésion sociale, stimulent l'innovation et participent à un progrès économique durable au sein de l'ensemble des entreprises.

Un accord handicap de branche renforce fortement l'inclusion, professionnalise les acteurs et mutualise les efforts, tout en simplifiant la mise en œuvre pour les entreprises. Il bénéficie aussi directement aux personnes en situation de handicap, en facilitant leur accès à un emploi adapté et durable. Il permet notamment de :

- Mutualiser les moyens et les actions
- Accompagner les entreprises dans leurs obligations légales
- Professionnaliser les pratiques RH et managériales
- Favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi
- Développer des partenariats structurants
- Promouvoir l'alternance et la formation
- Créer un cadre pérenne et structuré



Un accord de branche ne crée pas de nouvelles obligations, mais structure et organise la mise en œuvre des obligations légales existantes : OETH, accessibilité, formation et maintien dans l'emploi. Il formalise les engagements collectifs du secteur pour faciliter l'inclusion durable des personnes en situation de handicap.

Construire des sociétés inclusives pour les personnes en situation de handicap et stimuler le progrès social : c'est l'affaire de toutes et tous !

Le handicap est la première cause de discrimination en France alors que le nombre de personnes en situation de handicap augmente chaque année. Pour FO Énergie l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap est une priorité absolue !

Environ 12,5 millions de personnes en France déclarent avoir une limitation fonctionnelle.

85 % des handicaps surviennent au cours de la vie.